

CANDIDATES CHASSERESSES / CANDIDATS CHASSEURS 2ème ANNÉE 2024

Programme des cours

Ce programme fait office de convocation aussi bien pour les cours que pour l'examen

Dates	SAMEDI 4	SAMEDI 25	SAMEDI 9	SAMEDI 13	SAMEDI 27	SAMEDI 17	SAMEDI 2	SAMEDI 9	Samedi 18	Samedi 25	
et	novembre	novembre	décembre	janvier	janvier	février	mars	mars	mai	mai	
Heures	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024	2024	2024	2024	
08.00 h.	Ouverture cours - Chef formation D. Praz	PLUME	ECOLOGIE GESTION DE LA FAUNE	PLUME	ECOLOGIE GESTION DE LA FAUNE	GIBIER A POILS	FORÊT	GIBIER A POILS	0800-0855 Législation	EXAMENS ECRITS/ORAUX 0800 - 1200 Centre scolaire Grône	
09.45 h.	ETHIQUE	A. Progin	Ch Cavalera	A. Progin	Ch Cavalera	M.G. Lambiel	J.M. Puttalaz	M.G. Lambiel	0900-0955 Plume		
<i>Pause</i>											
10.00 h	ETHIQUE	PLUME	PREDATEURS	PLUME	PREDATEURS	GIBIER A POILS	FORÊT	GIBIER A POILS	1000-1055 Ecologie-Forêt		
11.45 h	Ch. Fellay	A. Progin	Ch Cavalera	A. Progin	Ch Cavalera	M.G. Lambiel	J.M. Puttalaz	M.G. Lambiel	1100-1155 Les prédateurs		
<i>Repas de midi libre</i>											
13.00 h	LEGISLATION	LEGISLATION	MALADIES DE LA FAUNE	ARMES SECURITE	CONNAISSANCE DES ARMES	Carte interactive carnet	GIBIER A POILS	CHIENS DE CHASSE	1300-1355 Maladies		
14.45 h	O. Vergères	O. Vergères	P. Zufferey	F. Pitteloud	A. Dayer	SCPF	M.G. Lambiel	E. Fournier	1400-1455 Gibier à poils		
<i>Pause</i>											
15.00 h	LEGISLATION	LEGISLATION	MALADIES DE LA FAUNE	CHIENS DE CHASSE	CHIENS DE CHASSE	Régulation espèces protégées	MISE EN VALEUR DES TROPHEES	ECOLOGIE GESTION DE LA FAUNE	1500-1555 Chiens de chasse		
16.45 h	O. Vergères	O. Vergères	P. Zufferey	E. Fournier	E. Fournier	SCPF		Ch Cavalera	1600-1700 Armes Ethique		

Les cours ont lieu au Centre Cantonal de la Protection Civile à Grône - Rue des Etreys 54, 3979 Grône

Les examens se déroulent au centre scolaire de Grône.

Pour être admis à l'examen écrit il faut avoir réussi l'examen de tir.

La ponctualité est exigée. Le plan horaire des cours sera respecté scrupuleusement. Chaque participant (te) est responsable de la signature du contrôle des présences.

Pour être admis à l'examen théorique, le candidat doit avoir suivi 7 journées de cours au minimum (art 14 DFCC)

Attention en cas de force majeure (coronavirus ...) ce programme peut être adapté ou modifié

Art. 11 DFCC : Admission aux cours . Sont admis de participer aux cours de deuxième année

a/ les candidats ayant réussi l'examen de tir

b/ les candidats ayant échoué à l'examen théorique et qui se sont réinscrits.

La participation à tous les cours est vivement recommandée pour chaque candidat (te) afin de garantir au maximum les chances de succès à l'examen.

FEDERATION VALAISANNE DES SOCIETES DE CHASSE

Etat au 13.11.2023

**Dominique Praz
Chef formation pour le Valais Romand**